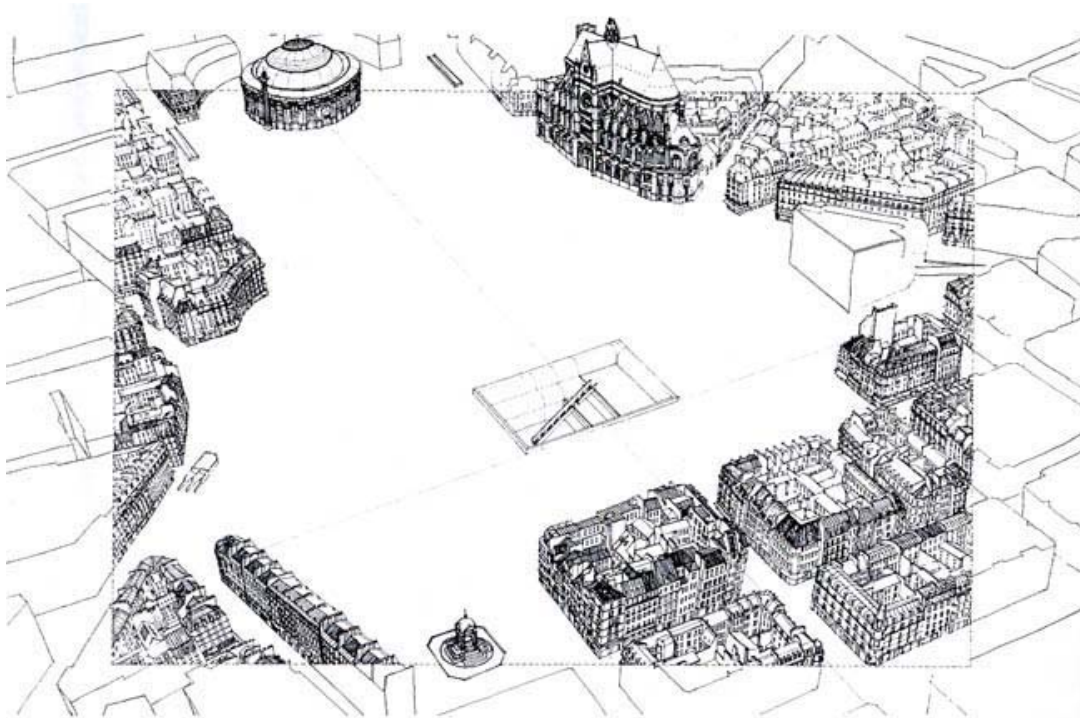


5.2 - LES CONSTRUCTIONS ET EDIFICES DE SURFACE

A l'exception de la Centrale de climatisation, qui a très tôt été intégrée dans le projet de la SEMAH, et a été le premier bâtiment de surface réalisé, provoquant les polémiques que l'on sait, l'ensemble des bâtiments réalisés en superstructure en périphérie du Forum (Ilot Rambuteau, opération Berger et pavillons Willerval) résultent des nouvelles consultations d'architectes lancées en 1979 après la décision de Jacques Chirac d'écarter Bofill du projet. Après une ultime consultation début 79 concernant le schéma d'ensemble de la partie est du secteur, à laquelle sont invités une série d'architectes (Chemetov, J.C. Bernard, Ducharme, Van Treek, P. Colboc et J.P. Philippon, Andrault et Parat), qui pour certains feront partie des architectes d'opération, la coordination d'ensemble du projet est confiée à l'APUR et Louis Arretche. Une série de consultations pour chacune des opérations va alors être engagée.



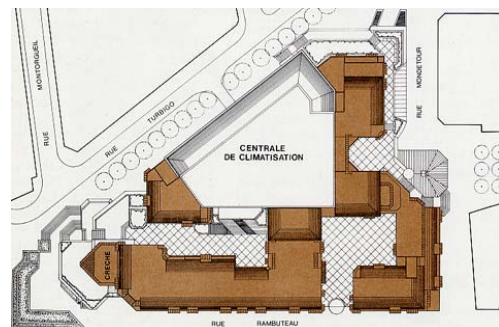
L'étendue allouée aux réalisations de surface : sont visibles le Forum et la centrale de climatisation.
Vue réalisée pour l'insertion des projets du contre-concours de 1979.
Casabella n°460

5.2.1 – La centrale de climatisation (façade Marc Saltet)

1977, les nouvelles stations de métro et RER sont inaugurées, le forum des Halles de Vasconi et Pencreac'h trouve à présent le sol du « carreau ». Et, pour satisfaire les besoins techniques de ces deux infrastructures, notamment en matière de climatisation, de production de chaud et de froid, il a fallu édifier une centrale thermique, énorme volume à base triangulaire dont les acrotères effleurent les corniches des immeubles haussmanniens de la rue Turbigo. Elle fournit également l'électricité de secours nécessaire à l'opération.



La façade et son pignon sur l'entrée du souterrain.



Plan masse Extrait de Paris-Projet n°25

Contrairement aux deux équipements qu'elle dessert, la centrale – qui n'est pas un élément du programme mais une de ses conséquences – émerge du sol, s'impose en élévation dans le périmètre de la ZAC. Elle trouve place en dehors du rectangle central, dans un recoin du tissu urbain, à l'emplacement d'un ancien îlot détruit. Sous ce triangle, nous trouvons respectivement la gare RER (niveau -5), deux niveaux de parking (niveaux -4 et -3), des voies routières (niveau -2) et enfin le corps de la centrale (niveau 0 et étages en superstructure)

Pourquoi l'avoir installée au grand jour, en lieu et place d'un programme qui demandait peut-être justement de la lumière naturelle, alors que déjà se font entendre les protestations et les indignations de l'opinion publique ?

Les surfaces du futur sous-sol sont distribuées, mais leurs destinations sont peut-être encore trop indéfinies pour figer l'organisation des planchers et leur dessin. La centrale aurait également pu prendre place, dans le substratum, auprès de la station RER. Peut-être encore que les délais et l'empressement de la construction du nœud ferroviaire empêchèrent la réflexion nécessaire à l'arrivée de la nouvelle venue. L'objet sera disposé à l'endroit où il semble qu'il gêne le moins, dans une enclave du tissu. Ainsi, le bâtiment apparaît comme l'émanation des incertitudes du projet qui doit se réaliser en surface : en novembre 1978, les associations riveraines demanderont sa destruction.

Pendant plusieurs années, le « blockhaus »¹ des halles reste nu. Rieti réalise sur le mur sud, en face du Forum, une grande fresque au piéton solitaire. Puis, vers 1977-78, l'architecte Marc Saltet lui donne « une façade urbaine », un habillage décent,

¹ Les surnoms sont divers et témoignent d'une des grandes critiques de l'opinion publique envers l'édifice : « Château Pilon » du nom du directeur technique de la SEMAH à l'époque, ou encore le « bunker » pour paraphraser celui utilisé dans le texte.

afin que sa masse soit moins repoussante.¹ L'objectif est de camoufler la façade aveugle sur la rue de Turbigo. Les autres faces seront à la charge de l'opération des futurs logements de la RIVP.

Marc Saltet se livre à un véritable exercice de style sur l'art de la façade aveugle. Le projet recrée l'illusion sur plus de 50 mètres, face à des immeubles fin XIX^{ème}, mais surtout à proximité de l'église Saint-Eustache, pratiquement en face de son chevet. La commission des Sites a-t-elle disposé de l'esquisse ? L'a-t-elle orientée ? C'est fort probable. L'attitude formelle de l'architecte est délibérée, pour le moins anachronique. La composition en pierre se divise fortement horizontalement par des jeux de bandeaux, verticalement par des scansiones de travées et de modénature. Sans doute son travail d'étude d'ordonnancement pour les bâtiments Berger inspiré de celui de la rue de Rivoli² est-il encore très présent. Au centre, nous distinguons une haute porte en métal. Le plan de façade est surmonté d'une couverture cintrée en zinc. Les références pourraient aussi s'orienter vers les modénatures des murs aveugles des dépôts d'archives (tels les édifices anciens et contemporains des archives nationales non loin), ou encore, les trompe-l'œil des cours d'hôtel particulier, qui unifiaient chaque plan vertical par des décors d'architecture simulés.³ Une rangée d'arbres adoucit le caractère imposant depuis la rue de Turbigo.



Détail sur les modénatures.

Aujourd'hui l'édifice semble en bon état, cependant, la centrale reste toujours indésirable : les riverains expriment un mécontentement grandissant face aux questions de pollution qui s'ajoutent à celles du nœud routier souterrain.⁴ Un programme de travaux pour son amélioration vient d'être décidé.

¹ Nous possédons peu d'informations sur les conditions d'intervention de Marc Saltet. Quel fut le type de commande ? Comment a-t-il été choisi ? Les publications en règle générale s'y intéressent peu, seul l'ouvrage de C. Michel fait mention de l'architecte. Celui-ci participe en amont à la consultation sur le concours d'aménagement général et joue le rôle de modérateur en 1975 au sein du « collège s'architectes ». Il sera chargé un peu plus tard de l'étude des façades de la rue Berger, aux cotés de Henry Bernard en charge de l'Auditorium. Leurs missions s'achèvent avec l'arrêt des projets. Il est certain que sa présence en amont sur l'étude du bâtiment Berger est décisive pour son intervention sur la centrale, dont il se contente finalement. (C.MICHEL, Les Halles, 1966-1988, Paris, 1988).

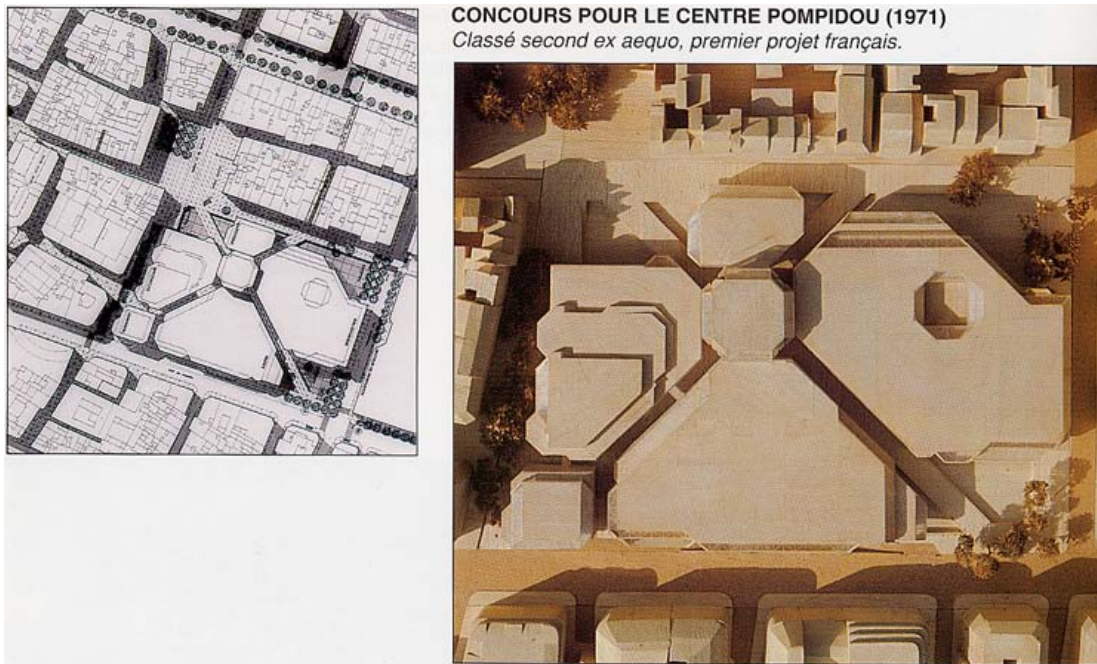
² C.Michel, op. cit.

³ La cour de l'Hôtel d'Avaux, par Le Muet, rue du Temple, aujourd'hui Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme en est un bon exemple.

⁴ APUR, O. NICOULAUD, Les Quartiers centraux de Paris, Etat des lieux, (rapport d'étude pour consultation), fév 2002

5.2.2 – LES LOGEMENTS SOCIAUX, LA CRECHE RUE RAMBUTEAU (DLM architectes)

L'équipe Ducharme-Larrast-Minost, sélectionnée par l'APUR pour avoir obtenu le second prix au concours pour le Centre Beaubourg, est dans un premier temps consultée pour l'ensemble de la périphérie nord-est du Forum, intégrant également le bâtiment sur la rue Pierre Lescot, puis pour le projet de logements sociaux sur l'îlot Rambuteau, devant prendre la place de l'immeuble de Bofill, dont le chantier était arrivé jusqu'au premier niveau.



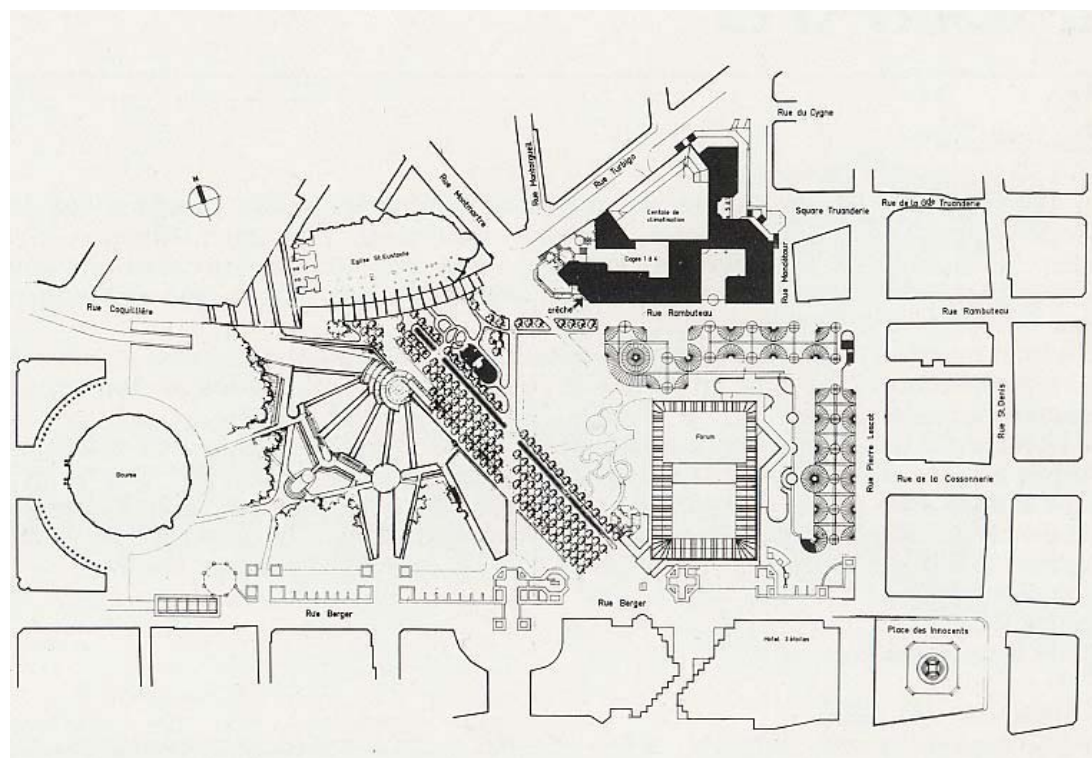
CONCOURS POUR LE CENTRE POMPIDOU (1971)
Classé second ex aequo, premier projet français.

A cette seconde consultation, en août 79 sont invités, outre DLM, Jean Willerval, Paul Chemetov, Henri Beauclair et Denis Sloan. La RIVP, maître d'ouvrage déjà du temps de Bofill, doit réaliser sur cet îlot 226 logements sociaux représentant 16700 m² de planchers, une crèche de 60 berceaux et 2250 m² de commerces sur les rues Rambuteau et Mondétour. Construit à l'emplacement d'anciens îlots d'habitation en assez bon état mais dont la démolition résultait des choix techniques de tracé du RER et de la voirie souterraine, ce projet doit intégrer la centrale de climatisation, dont la façade est habillée par Marc Saltet, ainsi que les accès à la voirie souterraine depuis la rue de Turbigo, et absorber le dos d'âne du à la superposition de la voirie souterraine et du tunnel de la ligne de métro N°4. La structure doit respecter la trame constructive de 16m par 11,31m, issue des ouvrages en infrastructure, et prendre en compte pour partie les ouvrages déjà réalisés dans le cadre du projet Bofill.

Après l'examen de projets très détaillés, comportant des maquettes, remis par les architectes, c'est le projet de Ducharme qui est choisi. L'agence DLM, alors surtout implantée en Afrique, où elle conçoit de nombreux équipements publics, réalise à cette occasion son premier projet parisien important. Jean Chéron, nouvellement entré à l'agence, est le chef de projet pour cette opération des Halles¹. Le projet de DLM, succédant au projet de Bofill, en prend sur bien des points l'exact contre-pied : à l'architecture néoclassique monumentale de Bofill, répond le choix assumé d'une architecture d'accompagnement, en référence à la tradition architecturale

¹ Entretien avec Michel Ducharme et Jean Chéron, le 8/4/04

parisienne ; à l'enjambement de la rue Rambuteau par le projet Bofill, très critiqué par les associations de quartier, fait place un respect strict des alignements et des gabarits préexistants.



Plaquette D.L.M.

Le projet devait aussi se confronter à une situation particulière, face à Saint-Eustache et au grand espace libre que devait constituer le jardin des Halles. Le projet écarte deux des options possibles, celle d'une grande ordonnance, qui risquait d'être trop présente face à Saint-Eustache, et rappelait peut-être trop le projet Bofill, mais écarte aussi le rappel aux décrochements pittoresques dus à l'é étroitesse du parcellaire ancien : « Nous n'avons pas joué le « faux parcellaire », comme le déclarent les architectes¹. On verra que c'est ce type de choix qui sera effectué par l'équipe Marot - Tremblot pour l'opération privée sur la rue Berger. Le bâtiment, traité avec une architecture unitaire, est interrompu dans l'axe du chevet de Saint-Eustache et sur la rue Rambuteau, par de grandes failles au travers desquelles des escaliers mènent au niveau +5m, d'où sont distribués les logements, créant ainsi de grandes cours ouvertes sur la rue.

¹ Paris-Projet N°25-26, p.155

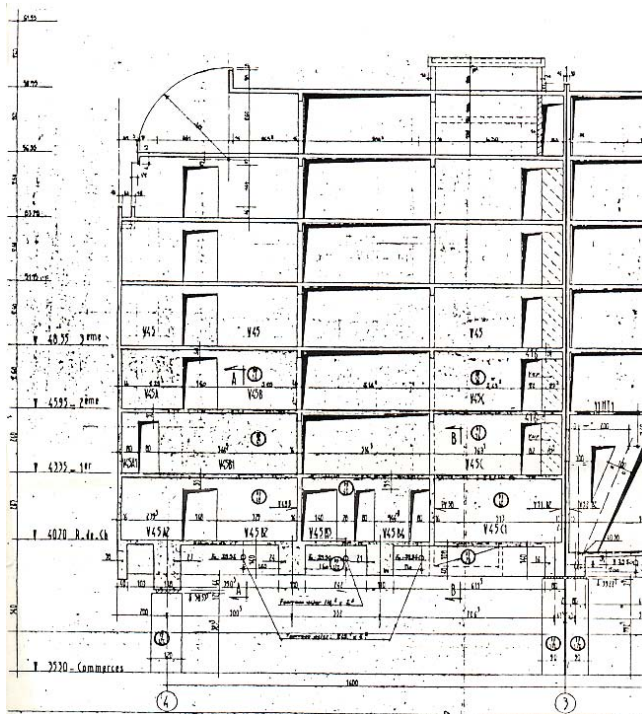


source : RIVP « Architecture 1977-1983 »

Les façades lisses en pierre agrafée, avec les fenêtres en acier au nu extérieur de la façade (justifiées par la situation de l'isolation à l'extérieur demandée par le maître d'ouvrage), les bow-windows (peints en blanc à l'image des arcades du forum), les toitures circulaires en zinc, renvoient à l'image traditionnelle d'une architecture parisienne, et visent à créer un fond de scène pour Saint-Eustache et le jardin du Forum et ses architectures de pavillons.

Le projet est approuvé par la commission des Sites en avril 80, après un certain nombre de réserves sur le prospect du côté de Saint-Eustache, qui conduiront à reculer la crèche pour maintenir le dégagement visuel depuis les rues Montmartre et Montorgueil, le permis de construire est accordé en octobre 80 et les travaux débutent ce même mois pour être livrés début 83.

Les contraintes de structure liées au franchissement des ouvrages souterrains, avec d'importants porte-à-faux, et à la dimension de la trame d'infrastructure conduisent l'ingénieur Jean-Louis Sarf, ingénieur réputé, diplômé de l'Ecole Polytechnique de Zürich, à concevoir un plancher de reprise générale, sur lequel reposent des boîtes rigides indépendantes correspondant aux différentes cages d'escalier. Le calcul des voiles béton et de leurs déformations fait appel à des calculs sur de puissants ordinateurs, qui ne connaissaient pas à l'époque leur développement actuel. Le chantier est réalisé par l'entreprise Léon Grosse, les façades en pierre par l'entreprise Guinet-Derriaz.



Coupe structure d'une cage (Hollos)

Le bâtiment achevé depuis plus de 20 ans a connu peu de modifications, à l'exception de la fermeture par des grilles des cours d'accès, et fait état d'un bon état de conservation, notamment en ce qui concerne les façades en pierre agrafée, à l'origine de fréquents sinistres.

Le choix d'une architecture « ordinaire », sans recherche de grand effet, que décrivent ainsi les architectes : « *Nous avons recherché une intégration du bâtiment dans l'ensemble de l'opération des halles et aussi parmi les bâtiments anciens voisins, sans pastiche ni architecture pittoresque qui ne conviendrait pas en bordure d'un grand vide, en étudiant une modénature et un épiderme qui respectent Saint-Eustache* »¹, est bien évidemment à l'origine des critiques contrastées que recevra le bâtiment. Dans le registre négatif, on trouvera : « *façade plate, toiture en zinc, qui ressemble plus à un wagon de marchandises qu'à un immeuble « parisien »*. »², et en plus mitigé : « *l'architecture de logements sociaux, qui s'achève le long de la rue Rambuteau, sera jugée plate ou sage. Délicieusement rétro ou furieusement pastiche avec ses hautes toitures de zinc « à l'ancienne », ses loggias, ses oriels aux nervures de métal laqué.* »³.

Les appréciations positives s'appuient pratiquement sur les mêmes arguments, en leur accordant une valeur inversée, ainsi : « *Ces contraintes ont conduit à une architecture d'une discrétion nécessaire, avec des façades relativement lisses, calmes, percées d'ouvertures régulières, avec juste une vibration de « bow-windows ». Leur ordonnance forte assure une perspective agréable, correspondant aux rues et édifices avoisinants.* » (...) *Toutes ces dispositions mettent l'ouvrage en harmonie avec son environnement* »⁴, ou encore : « *Ainsi le bâtiment reprend l'échelle du quartier voisin, la pierre et le zinc qui font le paysage de Paris. Au*

¹ Ibidem

² CHAMPENOIS Michèle, « L'ouverture du centre culturel des Halles : l'architecture bouche-trou », le Monde, 2 fév 1982

³ GOURSON Jean-Guy, « Les Halles : Chirac bouche les trous », LE QUOTIDIEN DE PARIS, 22 février 1983

⁴ HOLLOS A., « Sur le parvis du Forum des Halles : la superstructure », TRAVAUX, juin 1985, p.34 à 46

dessus des commerces, une rue intérieure plantée s'efforce de ranimer le pittoresque de certaines cours parisiennes, et débouche sur un belvédère contre le chevet de Saint-Eustache. »¹

C'est sans doute le destin inévitable d'une architecture du « juste milieu » que de ne susciter ni enthousiasme ni rejet violent ; tout au moins peut-on constater qu'elle satisfait de manière correcte aux nécessités de la vie urbaine, en dépit des contraintes fortes issues du sous-sol qui la pénalisent : impact fort des accès de voirie souterraine, émergence de la « bosse » Rambuteau, que la crèche implantée en retrait rend d'autant plus sensible.



Les accès de voirie souterraine



façade rue Rambuteau

¹ « Paris, architecture contemporaine », 1955-1995, CAHIERS DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN, Paris Ferré, 1993, n°1



La terrasse vers Saint-Eustache



La crèche et la façade devant Saint-Eustache

5.2.3 – LES PAVILLONS LESCOT- RAMBUTEAU (Willerval - Prouvé)

A la suite de l'abandon du projet Bofill et du projet d'auditorium, une consultation est lancée en 1979 pour le traitement de l'équerre rue Rambuteau – rue Lescot, en périphérie du Forum. Sont invités à cette consultation Andrault et Parat, Jean-Claude Bernard (l'architecte du quartier de l'Horloge), Henri Bernard, l'architecte de la maison de la Radio, qui avait travaillé sur le projet d'auditorium, Paul Chemetov et Jean Willerval. C'est le projet de Jean Willerval, avec André Lagarde, qui est choisi par le Maire de Paris en décembre 79.



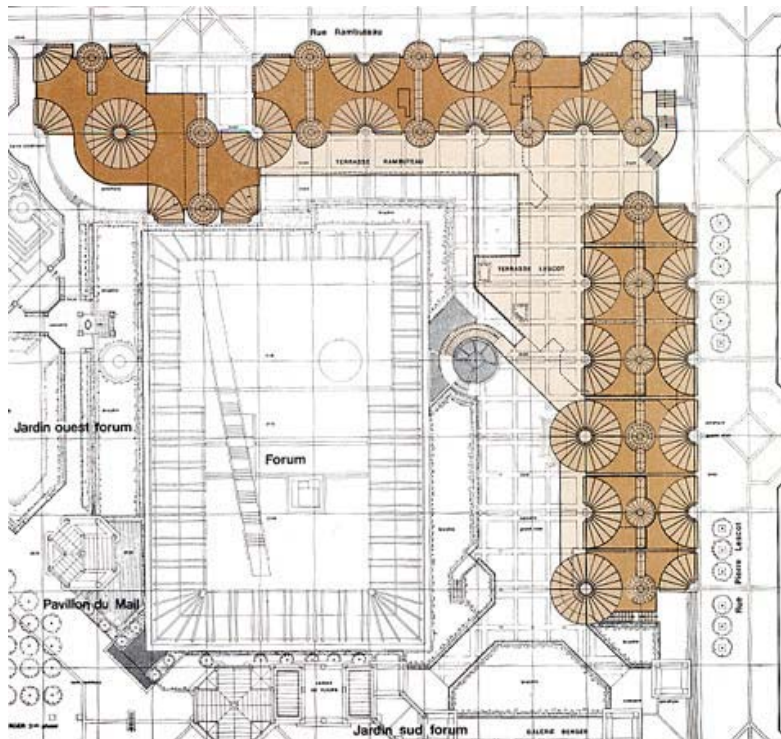
Perspective rue Pierre Lescot

Ce projet, dont le programme n'est alors pas encore totalement défini, consistait, conformément aux nouvelles orientations d'ensemble du secteur, à réduire la masse et l'importance de ces constructions nouvelles, contrairement à beaucoup des propositions précédentes à l'architecture imposante, et à les traiter comme une transition entre le jardin et les architectures environnantes, avec des effets de gradation volumétrique, de légèreté, de transparence. A partir des premières esquisses exprimant ces orientations, Jean Willerval met au point le principe définitif : *« Après un an de recherche, nous avons proposé à la SEMAH une architecture d'acier et de verre dont le module de base était la « girolle ». L'intérêt de cette forme est aussi qu'elle est décomposable et peut être traitée en plan, soit sur un quart de cercle, soit sur la moitié, soit sur la totalité du cercle. En dehors de ses qualités esthétiques et de l'évocation de l'architecture des pavillons, ces sortes de parapluies renversés avaient aussi l'avantage de ne pas provoquer une rupture plastique avec l'architecture du Forum de Vasconi et même les arc-boutants de Saint-Eustache, de même qu'avec les éléments d'architecture végétale du jardin. Il y a là une continuité de l'expression qui assure une certaine unité architecturale dans tout ce secteur des Halles. On a assez reproché aux architectes de ne jamais jouer le jeu de l'environnement ! »*¹

¹ Jean Willerval in Paris-Projet N°25-26 p.148

Conçue à l'origine pour abriter de grands espaces ouverts, grandes salles de réunion, brasseries, lieux de loisirs (une serre, finalement implantée dans le secteur Saint-Eustache – Bourse, fut un temps prévue le long de la rue Pierre Lescot), cette architecture de « girolles » ou de « parapluies », dont l'inspiration provenait des pavillons de Baltard, dut en définitive accueillir un programme important d'équipements publics, le conservatoire municipal des 4 premiers arrondissements parisiens, une bibliothèque pour enfants et adolescents, une halte-garderie, une Maison de la poésie et une Maison des Ateliers, une galerie d'exposition de la Ville de Paris (le pavillon des Arts), et d'importantes surfaces commerciales. Ces bâtiments comptent en définitive environ 12000 m², dont 2500m² de commerces et environ 9500m² pour les équipements culturels municipaux.

Alors que « les études de structure étaient déjà très avancées quand le programme définitif des équipements sociaux a été mis au point »¹, ce bourrage de la structure par des activités pour lesquelles elle n'était pas à priori conçue s'est montrée défavorable aussi bien vis à vis de l'expression architecturale que du bon fonctionnement des équipements en question.



(Plan Paris-Projet n°25-26)

Conformément à l'idée de transition entre le jardin et le fond de scène constitué par les immeubles des rues Pierre Lescot et Saint-Denis, et au delà par Beaubourg², et pour répondre à la nécessité de distribution des équipements municipaux, une grande terrasse en angle, accessible par des escaliers aux deux extrémités du bâtiment Lescot et par un escalier en spirale du côté du Forum, domine le Forum, et ouvre une perspective sur le jardin, Saint-Eustache et la Bourse de Commerce, « offrant l'un des plus beaux points de vue sur l'ensemble de la composition ».³

¹ Ibidem, p.149

² Un angle de prise de vues de nombreuses photos publiées dans la presse montre en effet, vu depuis la Bourse de Commerce, l'étagement des volumes et des structures du Forum, puis des pavillons, des immeubles de la rue Pierre Lescot, et enfin les superstructures de Beaubourg, nettement visibles.

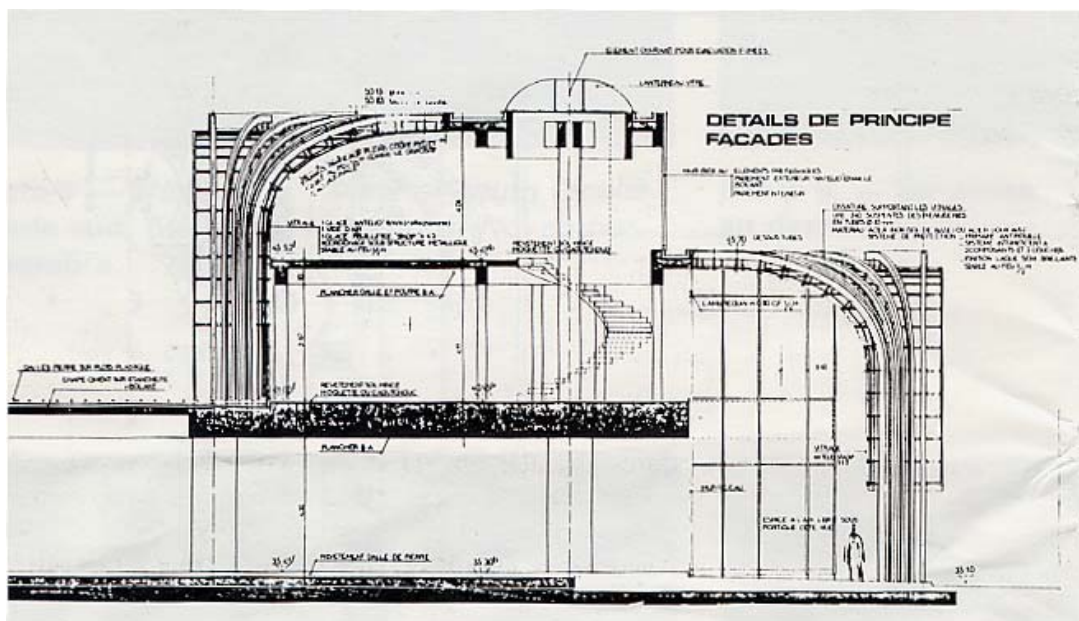
³ Jean Willerval in Paris-Projet N°25-26 p.148

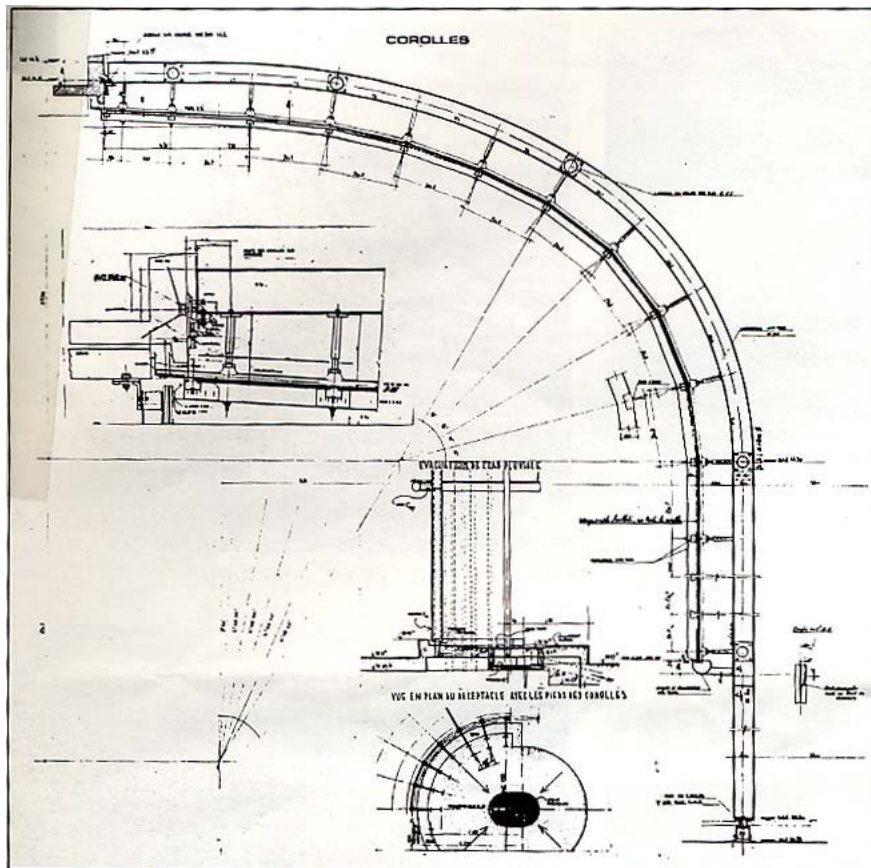


Vue des pavillons avec Beaubourg en arrière-plan

Les bâtiments devaient aussi intégrer un des principaux accès au RER à partir de la rue Pierre Lescot, et de nombreuses émergences de ventilations, issues de secours, etc., qui nécessitaient de prévoir de vastes pans de façades aveugles. C'est du fait de la diversité des fonctions et de la présence de ces édicules techniques que les architectes font le choix de la glace réfléchissante pour assurer l'unité de l'ensemble.

Le permis de construire est déposé en juillet 80, et accordé en décembre 80, mais deux permis modificatifs devront être demandés, le premier à la demande de la Commission des Sites, pour mieux protéger les perspectives sur la Bourse de Commerce et sur Saint-Eustache, et le second à la demande de Jacques Lang, devenu ministre de la Culture en 1981, qui réduit le bâtiment Lescot afin de mieux dégager la vue sur Saint-Eustache depuis la place des Innocents. Le chantier débute en juin 81, et se termine à la fin de l'année 1982.





Détail des « Girolles »

A l'instar de Claude Vasconi pour les arcades du Forum, Willerval s'adjoint les conseils de Jean Prouvé pour la conception des « girolles » : « *Le système constructif des girolles a été mis au point avec Jean Prouvé et l'ingénieur Pétroff, son assistant. Une structure primaire en IPN supporte une nappe inférieure en profilés formant gouttière. Ces profilés reçoivent les éléments de glaces liés entre eux par des joints néoprène. Les glaces de forme trapézoïdale, une fois assemblées, composent la girolle.* »¹ Originales par leur principe de report à l'extérieur de la structure porteuse principale, la structure secondaire assurant le report des vitrages et le drainage des eaux, ces structures, prévues à l'origine en acier inoxydable, n'ont pas fait preuve dans le temps de leur durabilité ni de leur étanchéité, du fait de leur géométrie complexe comme du fait de défauts de mise en œuvre puis d'entretien.² L'intervention directe de Jean Prouvé dans ce projet paraît d'ailleurs se limiter à la définition de l'idée initiale, ce qu'indique le recensement de l'œuvre de Prouvé à Paris : « *Dans une liste déposée aux Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle, où Jean Prouvé récapitule l'ensemble de ses opérations, il cite en fin de carrière (1976-1982) l'intervention sur les « parapluies » conçus par Jean Willerval pour le Forum des Halles à Paris, en réalité effectuée par l'ingénieur Léon Pétroff.* »³, et ce que confirment les membres de l'agence Willerval présents lors de l'élaboration du projet des Halles.⁴

¹ Ibidem p.149

² cf le diagnostic technique réalisé par OTH, Propositions de reprises – façades et verrières de la terrasse Lautréamont, verrière du Forum des images, 2002

³ Jean Prouvé et Paris, ouvrage publié à l'occasion de l'exposition au pavillon de l'Arsenal, mai-août 2001, sous la direction de Laurence Allégret et Valérie Vaudou

⁴ Entretien avec Bruno Willerval, Isabelle Willerval et Daniel Poret le 16/04/04



Vue de chantier

Affirmant une expression de légèreté, de transparence, assimilée à une durabilité éphémère, l'architecture métallique des girolles, si elle est le point central du projet, n'est cependant que l'enveloppe d'une construction beaucoup plus massive et pérenne, et l'affirmation reprise jusqu'à aujourd'hui que l'on aurait à faire à une construction « démontable » est certainement loin de la vérité.¹ Plus justement, Gérard Monnier écrit : « *Les pavillons de surface, dont le formalisme et la qualité de construction évoquent un statut éphémère, sont étudiés par Jean Willerval et Jean Prouvé.* »² En effet, comme toutes les opérations venant en superstructure du RER et du Forum, ces bâtiments doivent s'inscrire sur la trame de 16m par 11,31m. Un important plancher de reprise à caissons au niveau du premier étage permet le transfert d'une structure à une autre. Sur ce plancher de reprise, s'appuie la structure en béton, comportant les poteaux, poutres et acrotères droites ou courbes préfabriquées, sur lesquelles viennent reposer les structures métalliques des girolles et des verrières. Cette structure est composée en blocs monolithiques librement dilatables, aptes à absorber les dilatations de la structure métallique avec laquelle elle est combinée.³

L'architecture des pavillons de Willerval est certainement celle qui, parmi tous les bâtiments des Halles, a concentré le plus de critiques, portant à la fois sur son aspect hétérogène, voire hétéroclite, résultant pour une bonne part de l'insertion forcée d'un grand nombre de fonctions diverses, et sur ses défauts de réalisation, que la fréquentation intensive du site n'a fait qu'accentuer. L'article déjà cité de Michèle Champenois, dont nous citons quelques extraits, apparaît comme une forme de condensé de toutes les critiques qui seront adressées au bâtiment : « *l'esquisse présentée au début de 1979 par Jean Willerval Grand Prix d'architecture était astucieuse : des gerbes de métal s'ouvraient en corolles, version solaire des parapluies de Baltard. Las, pour abriter les activités annoncées, il fallut fermer. (...) De l'idée initiale, on ne voit aujourd'hui que l'envers : des profils d'arcades, cinq assez amples, sur la rue Pierre Lescot. Côté jardin, deux corolles complètes à l'air libre, palmiers croupions privés de leur élan vertical par une terrasse qui court tout autour du parterre (comment l'architecte a-t-il pu accepter*

¹ Ainsi, l'article de Daniel Garcia dans ParisObs N°2057, sous-titré : « l'aménagement des halles, c'est la saga d'un échec. Mais facilement démontable », et citant J.J.Gouret, président des Champeaux, à propos des pavillons de Willerval : « avec ce genre de Meccano, ce sera facile à démonter... »

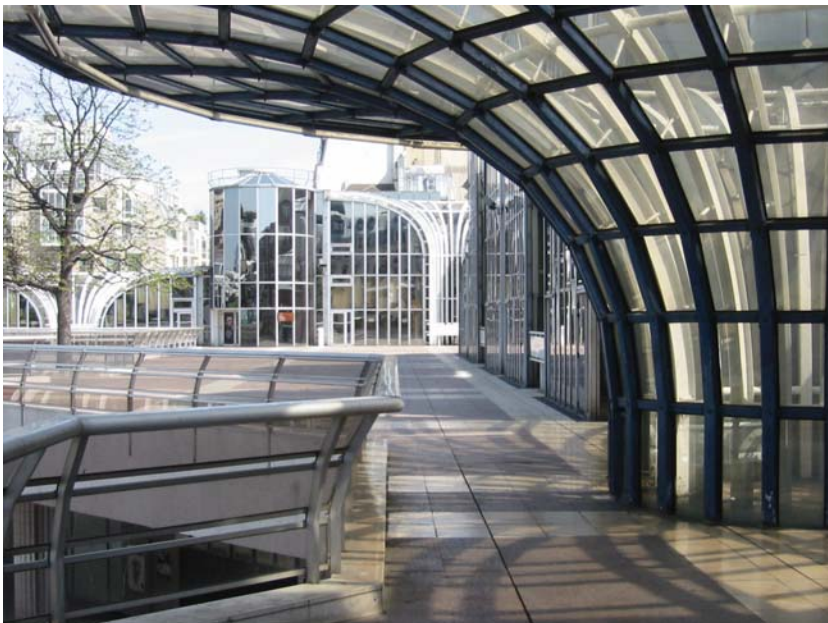
² MONNIER Gérard, *L'Architecture Moderne en France, de la croissance à la compétition*, tome 3, Picard, 2000, p.200 et 243

³ HOLLOS A., « Sur le parvis du Forum des Halles : la superstructure », TRAVAUX, juin 1985, p.34 à 46

cette coupure fatale ? (...) Aveu d'impuissance, l'usage extensif du verre réfléchissant exprime le désir de disparaître, de se faire oublier. Et on obtient, là encore, l'effet inverse : le verre réfléchit, brille, scintille, s'impose. (...) On n'en finirait pas d'énumérer les juxtapositions fâcheuses, les découpages sans rigueur, les rapprochements disgracieux. (...) Le détournement des formes (mal assorties à celles des arcades du Forum), l'indigence du dessin sont soulignés par les négligences de la mise en œuvre : vis apparentes, profils d'aluminium trop larges et joints hasardeux. »¹ Plus positif, Christian Michel, faisant état des mêmes difficultés dues aux aléas de programme et aux problèmes de mise en œuvre, conclue : « Peut-être est-on passé tout près d'un chef-d'œuvre ».²



Angle des rues Rambuteau et Pierre Lescot



La Terrasse

¹ CHAMPENOIS Michèle, « L'ouverture du centre culturel des Halles : l'architecture bouche-trou », in LE MONDE, 22 fév 1982

² Christian MICHEL, Les Halles la Renaissance d'un quartier – 1966-1988, Paris, 1988, p.166

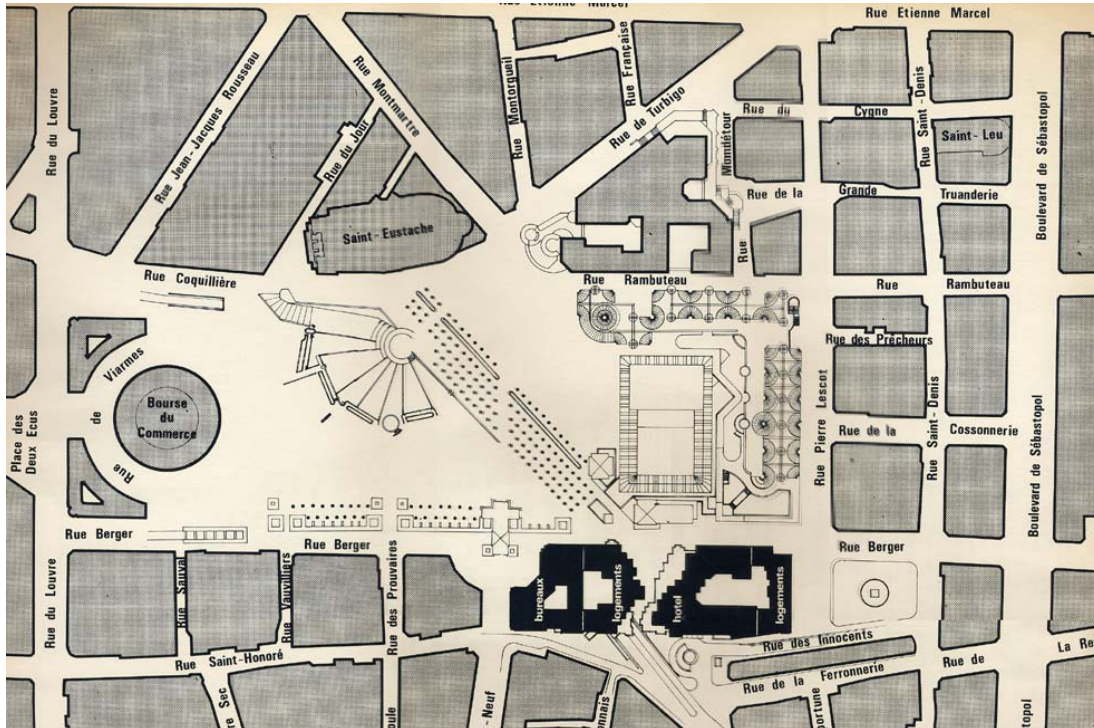
L'œuvre de Jean Willerval, qui compte un certain nombre de bâtiments marquants, répertoriés par les histoires d'architecture, du Palais de justice de Lille (1967) à la caserne de pompiers Masséna (1972), en passant par l'usine Pernod à Créteil (1968-76) et l'immeuble PFA à la Défense (1985), n'a sans doute pas connu aux Halles sa plus grande réussite. Confrontés à divers problèmes techniques, de fonctionnement, et d'insertion urbaine, les pavillons des Halles devront, quelles que soient les options d'aménagement du quartier retenues, être l'objet de profonds réaménagements.



La rue Pierre Lescot

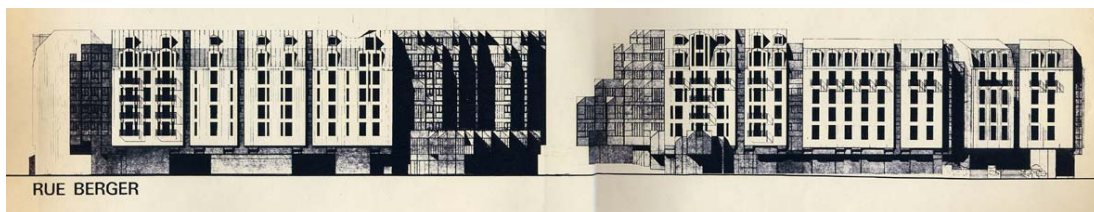
5.2.4 – LES PROGRAMMES PRIVÉS RUE BERGER hôtel, bureaux, logements (Marot – Tremblot, Martinet)

L'opération rue Berger a connu un cheminement sensiblement différent des autres opérations entourant le Forum, du notamment au caractère privé de l'investissement. Les bâtiments le long de la rue Berger devaient en effet comporter un hôtel et des logements, financés par des investisseurs privés, auxquels sont venus ultérieurement s'ajouter des bureaux. Les premières consultations pour la partie est, hôtel et logements, sont lancées en 1977 auprès de différents investisseurs ; Marc Saltet, l'architecte de la façade de la Centrale de climatisation, est alors chargé du cahier des charges architecturales de l'opération.



Archives Marot

L'offre de l'investisseur hollandais MAB se dégage progressivement comme la plus intéressante financièrement pour la SEMAH. Afin de choisir son architecte, MAB organise une consultation restreinte, à laquelle il invite Roland Simounet, Denis Sloan, et Michel Marot, de l'agence Marot - Tremblot et Associés.¹ Marot, déjà présent aux Halles lors du concours des 6 maquettes de 1967, est alors chargé, avec Arretche, Minost et Vitry, du Plan de Sauvegarde du Marais, et il propose dans son esquisse une architecture réinterprétant le parcellaire traditionnel du quartier des Halles, qui emporte l'adhésion de l'investisseur.

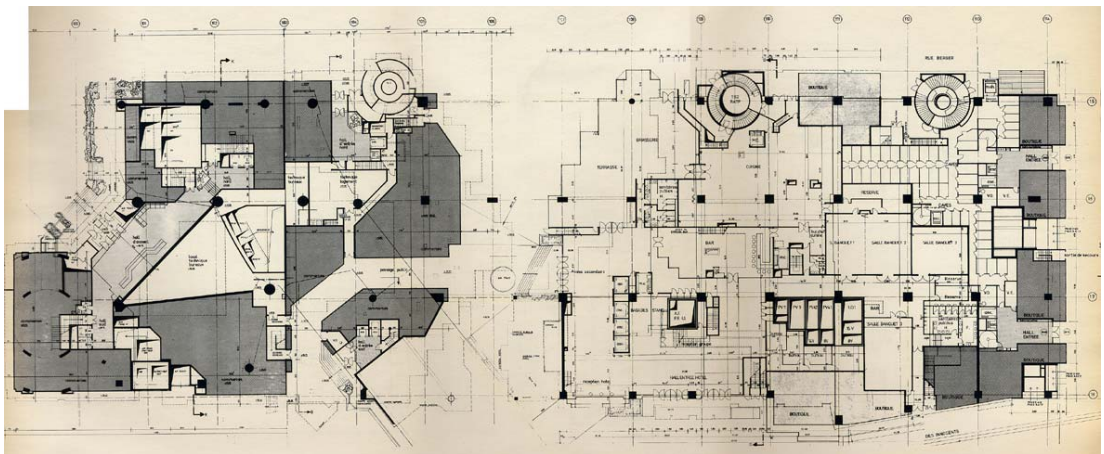


¹ Entretien avec Michel Marot le 01/04/04. Michel Marot compte parmi ses réalisations marquantes plusieurs églises dans le département de l'Aube, l'École des Beaux-Arts de Nice (1965-72), le siège de Dumez (1967), Marina Baie des Anges, et de nombreux ensembles de logements.



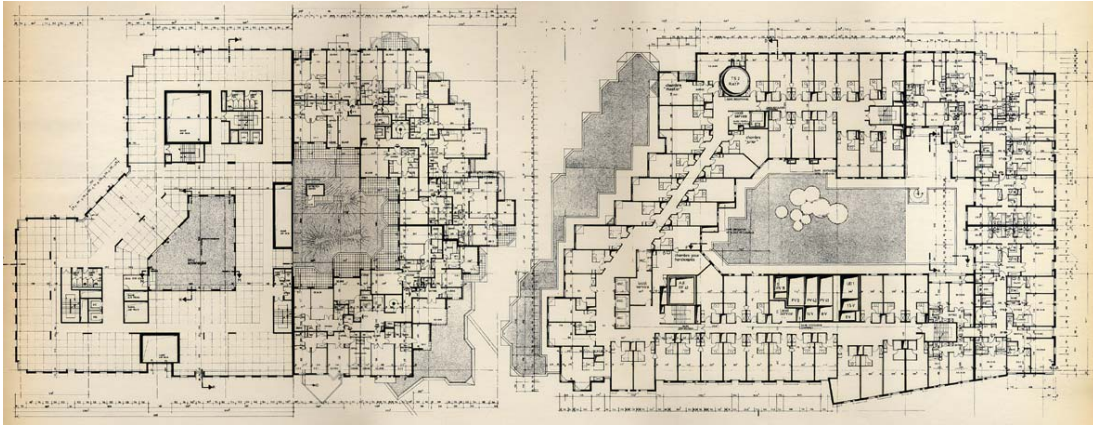
Archives Marot

Par la suite, la SEMAH lance une consultation pour des bureaux et des logements sur la partie ouest «Pont-Neuf», que remporte également MAB avec toujours Michel Marot comme architecte. MAB se trouve alors à la tête de l'ensemble de l'opération sur la rive sud de la rue Berger. Les permis de construire sont déposés en août 80, accordés en mai 81, et les travaux de la première tranche commencent. Mais, fin 81, MAB décide de se retirer de la partie est de l'opération, et la SEMAH doit trouver de nouveaux investisseurs. C'est finalement NOVOTEL pour l'hôtel et ORION pour la résidence locative qui l'emportent, et amènent avec eux leur architecte Richard Martinet. Michel Marot conserve un rôle de conseil pour l'ensemble de l'opération, mais l'unité d'ensemble est néanmoins rompue. Les travaux de la première tranche à l'ouest (logements et bureaux) s'achèvent en 1983, et ceux de la deuxième tranche à l'est (hôtel et résidence locative) en 1984. Marquée fortement par les contraintes issues du sous-sol, trame constructive, gaines de ventilation, issues de secours, la construction nécessite là aussi des techniques très particulières, planchers de reprise et ouvrages précontraints : « *Le maintien des joints de dilatation de l'infrastructure dans toute la hauteur de la superstructure, ont exigé une ossature spéciale qui sort du domaine des bâtiments habituels et correspond plutôt aux travaux publics.* »¹



Plan de rez-de-chaussée - Archives Marot

¹ HOLLOS A., « Sur le parvis du Forum des Halles : la superstructure (suite) », TRAVAUX, juillet-août 1985, p.39-51



Plan d'étage courant - Archives Marot

Michel Marot développe dans son projet deux idées principales :

- proposer une architecture qui réinterprète la composition traditionnelle des immeubles des halles sur un parcellaire étroit, l'organisation de la façade comprenant un rez-de-chaussée haut avec éventuellement un entresol, le corps de la façade avec ses fenêtres verticales, et un étage mansardé rythmé de hauts murs rappelant les souches de cheminée. « *En définitive, il faudrait donner l'impression d'une cage de verre à laquelle sont suspendues des bannières – les percements – reprenant le rythme et dans l'esprit de verticalité des façades avoisinantes, la modernité étant issue des détails permis par les matériaux et les techniques contemporaines...* »¹

- conjuguer les diagonales de la rue des Halles et de l'axe diagonal du jardin, conformément aux dernières options d'ensemble retenues, en créant un faille entre les deux bâtiments - îlots (les premiers projets de référence de la SEMAH prévoient trois îlots à cet emplacement) : « *Passer entre deux façades de verre qui se réfléchissent l'une l'autre, l'une franche comme une falaise d'Etretat, l'autre constituée d'éboulis de terrasses vertes, peut constituer une bonne transition paysagère entre la ville et le parc.* »²



Maquette - Archives Marot

¹ Michel Marot, in Paris-Projet N° 25-26, p.161

² Ibidem

Le projet se définit donc de la manière suivante : « Outre l'écriture architecturale empruntant au gabarit haussmannien et aux verrières contemporaines, la trouée piétonne en baïonnette, qui relie l'allée diagonale du par cet l'axe diagonal de la rue des Halles, est l'élément de composition urbaine le plus caractéristique du projet. »¹



façade rue Berger

C'est effectivement sur la base de ces grandes options que le projet sera mis en œuvre², avec les différences dans le traitement des façades, des verrières, et du rapport au sol entre les deux îlots, qu'entraîne la division de l'opération entre deux architectes différents, et l'intervention des instances de protection du patrimoine, surtout sensible du côté de la place des Innocents. Comme le dit Michel Marot, « depuis que notre équipe a été choisie, sur ces principes aucune remise en cause fondamentale n'est intervenue. Les modifications n'ont consisté qu'à tendre vers une apparence de plus en plus haussmannienne mêlant et répartissant subtilement des accents plus contemporains sous l'œil vigilant des responsables des sites ». ³ Il apparaît effectivement que l'idée des façades comme autant de bannières flottant sur une cage de verre sans toucher le sol, qui est l'idée de Marot, a laissé la place côté Fontaine des Innocents à un rapport au sol plus traditionnel, sous forme d'arcades.

¹ Michel Marot, in Paris-Projet N° 25-26, p.161

² Le projet de façade sera développé par Jean-Louis Nouvian, architecte associé de l'agence Marot-Tremblot

³ Michel Marot, in Paris-Projet N° 25-26, p.161



Angle rue Berger et du Pont-Neuf



Place des Innocents

Le traitement du rapport au sol demeure dans cette opération certainement l'un des problèmes les plus évidents, et dont le traitement apparaît comme une priorité, tant sur la rue Berger, dont l'alignement est avancé par rapport à l'alignement préexistant du fait de la présence des tours de sécurité du RER et du Forum, qu'au droit de la faille sur la rue des Halles, où la pénétration de la voirie souterraine introduit une rupture très importante dans la continuité urbaine.



Rue des Halles

L'architecture des façades, dont la conception générale apparaît aujourd'hui marquée par une forme de postmodernisme propre à la fin des années 70, et dont les matériaux, pierre agrafée, verre réfléchissant, traitement décoratif des profils d'aluminium blanc surajoutés, présentent aussi un certain vieillissement, pourraient sans doute connaître une recomposition plus ou moins profonde, à l'instar de ce que décrivent précisément André Chastel et Françoise Boudon dans l'architecture ancienne des Halles¹, et qui serait en définitive conforme au principe même du projet, de réinterprétation du parcellaire.



¹ André Chastel, Françoise Boudon et al. Systeme de l'architecture urbaine – le quartier des Halles à Paris, éditions du CNRS, 1977